

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 37 (1991)
Heft: 30-31

Artikel: La Suisse face au géant européen
Autor: Molinari, Enrico
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848175>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse face au géant européen.

par Enrico Molinari, "Corriere del Ticino"

Les Suisses sont, avec justesse, orgueilleux de leur démocratie, la plus vieille du monde moderne, qui existait et fonctionnait déjà dans les temps lointains où d'autres pays étaient gouvernés par des monarchies absolues ou des régimes autocrates (...).

Mais maintenant, justement dans l'année où nous célébrons le 700ème anniversaire du pacte historique, "le modèle suisse" commence à montrer des rides (...). On discute de l'opportunité de procéder à une série de réformes. Un point d'interrogation se profile à l'horizon : la Suisse doit-elle ou non adhérer à la CEE ? (...)

"Le malaise suisse" bien réel a été au centre des débats de l'important colloque qui s'est tenu à Paris. Organisé par le G.E.H.P., le colloque qui a attiré un public important, a réuni de nombreuses personnalités venues spécialement de Suisse. Parmi les participants : Claudio Generali, ancien Président du Conseil d'Etat et actuel Directeur de la Banque du Gothard (...).

"Comment choisir entre l'intégration et la peur de l'isolement ? La Suisse s'est allongée sur le divan du psychanalyste" a dit ironiquement C. Generali. "Nous avons des succès faciles, peut-être trop rapides, et maintenant nous en payons le prix". L'ancien Président du Conseil d'Etat a expliqué que le consensus est une bonne chose à condition de ne pas le pousser jusqu'au paroxysme : quand on en abuse, les compromis finissent par ne plus satisfaire personne. On assiste depuis quelque temps en Suisse à une "juste distribution de l'insatisfaction". Le débat sur l'adhésion à la CEE est le parfait exemple de la politique qui n'arrive pas à ses fins : on voudrait les avantages de l'intégration économique, sans les

désavantages de l'intégration politique. Mais les Suisses devraient comprendre que l'on ne peut pas arriver à la maison de quelqu'un à 7 heures du soir et s'asseoir à table sans avoir rien fait, alors que tous les autres ont trimé pour préparer le repas. Est-il possible que 6 mil-

lions de Suisses restent isolés au milieu de 300 millions d'Européens ? L'isolement, selon Generali, exaspérerait les risques d'explosion : dans le canton du Tessin, les tentations pour se rapprocher de la Lombardie et de l'Italie seraient de plus en plus croissantes, les cantons francophones regarderaient de plus en plus avec insistance vers la France. "Nous, Suisses, nous ne pouvons rester éternellement spectateurs de l'Histoire" a encore dit Generali, qui a conclu : "Il est compréhensible que l'Europe qui se construit jacobine, centralisatrice et bureaucratique, car inspirée du modèle français, plaise. Mais il y a ceux qui sont en train de la faire, et nous, nous ne pouvons l'ignorer".

Le dossier "Connaissez-vous bien l'AVS/AI facultative ?" ayant provoqué un certain nombre de questions des lecteurs, la Rédaction a jugé bon de regrouper ici les réponses aux questions d'intérêt général.

◆ Monsieur JPG, La Londe, nous fait avec raison remarquer que la "discrimination" d'une cotisation à 9% (cumul de la part patronale et salariale) que paye le Suisse de l'Etranger dans le cadre de l'assurance facultative est toute relative. En effet, les taux sont les mêmes en Suisse pour les travailleurs indépendants qui doivent obligatoirement s'acquitter de la cotisation à taux plein.

◆ Madame DLC, Paris, nous suggère de demander la possibilité de cotiser sur un montant laissé à la liberté de choix de chacun, et non sur l'ensemble de ses revenus. Cette demande est justifiée par la différence entre le niveau des salaires entre France et Suisse. Ceci paraît néanmoins dangereux, dans la mesure où l'AVS est un système social dans lequel les mieux lotis doivent payer pour les moins favorisés. L'étude montrait que le système n'était vraiment avantageux que pour les revenus faibles et moyens. Accéder à une telle demande conduirait tout le monde à

payer sur un faible montant et, dans le cadre d'une retraite par répartition provoquerait l'écroulement financier du système ou la chute des rentes.

◆ Madame VB, Bellegarde/Valserine, nous demande d'éclaircir le système des trois piliers. Il s'agit en fait d'une terminologie suisse recouvrant les trois volets des cotisations obligatoires et économies facultatives qui permettent à chacun de financer sa retraite.

- Le premier pilier est constitué des assurances obligatoires telles que l'AVS (en Suisse) ou la Sécurité Sociale (en France). Il vise, au niveau national, à assurer un minimum vital à chacun. Il fonctionne par répartition des cotisations des actifs entre les rentiers.

- Le second pilier, créé dans le cadre de la Loi sur la Prévoyance Professionnelle (LPP) est organisé au niveau de l'entreprise (équivalent d'une caisse de retraite professionnelle). Il fonctionne par capitalisation des cotisations de chacun pour financement de sa propre retraite et vise à permettre de conserver le niveau de vie habituel.

- Le troisième pilier est constitué par une prévoyance individuelle facultative (équivalent par exemple de l'Assurance Vie fiscale, du PER, du PEP,...). Des déductions fiscales sont accordées afin d'encourager

chacun à compléter par une épargne personnelle les effets des deux premiers piliers.

◆ "Etant donné que je suis Suisse de l'étranger et veuve d'un chirurgien grec, ai-je droit à la rente AVS de veuve qui stipule que "cette rente est versée aux veuves qui n'ont pas d'enfants, mais sont âgées d'au moins 45 ans et ont été mariées pendant 5 ans au moins" ? Cela est imprimé dans le Memento "prestations de l'AVS" qui précise que cette rente de vieillesse est remplacée dès le mois qui suit le 62ème anniversaire de la veuve".

Le texte que vous citez est juste, mais l'assurance vieillesse est basée sur le paiement d'une cotisation. Si votre mari a souscrit en son temps à l'assurance vieillesse suisse, ou si vous, à titre privé, avez adhéré à l'assurance, votre cas correspond alors au texte précité. Par contre, si aucune cotisation n'a été versée, vous ne pouvez malheureusement vous prévaloir de cette rente.

Merci de l'intérêt que vous portez à notre journal, et n'oubliez pas qu'il peut traiter tout sujet dont un nombre suffisant d'entre vous ont fait la demande.